

L'UNION NATIONALE DU PEUPLE KANAK
Évariste WAYARIDRI représentant de L'UNPK



Monsieur le président

Merci de nous donner la parole

Avant de vous exposer notre point de vue et recommandations nous tenons à saluer votre élection à la présidence de cet instance si importante pour tous les mouvements autochtones

Je suis Évariste WAYARIDRI représentant de L'UNPK (ORGANISATION DE L'UNION NATIONALE DU PEUPLE KANAK de nouvelle Calédonie)

Cette intervention est conjointe avec la coordination des ONG de kanaky et soutenu par Incomindios, Indigenous Peoples Council on Biocolonialism, Hawai'i Institute for Human Rights et par l'ensemble du caucus du pacifique (le caucus MAOHI, MAORIS NEW ZEALAND MAOLI HAWAII, PAPOUS DE NOUVELLE GUINEE ET ABORIGENE d 'AUSTRALIE)

L'UNION NATIONALE DU PEUPLE KANAK est une organisation non gouvernementale regroupant différents acteurs de la société civile portant l'alternative autochtone face aux limites du système en vigueur en KANAKY nouvelle Calédonie

Nous tenons à formuler des recommandations à propos des dommages graves que subit le peuple kanak en raison des activités de grosses entreprises multinationales.

C'est dans notre petite ile que se trouve le plus grand lagon du monde classé patrimoine mondiale par l'UNESCO or depuis des décennies la SLN ERAMET une grosse entreprise qui extrait le minerai de nickel rejette de grosse masse de terre rouge dans l'océan

Les plages et la faune marine de nos tribus ne sont plus que de la boue de terre rouge déversée par cette usine

Monsieur le Président

Ces violations existent depuis longtemps et continuent aujourd'hui puisque deux nouvelles grosses usines d'extraction de minerai sont en construction

par les multinationales de Vale Inco et l'Usine du Nord KNS malgré les réticences du peuple KANAK .

En outre ces constructions suscitent une forte migration au mépris du peuple autochtone dont la population active occupe un très fort taux du chômage

Ce flux migratoire est considéré par notre peuple comme une nouvelle forme de colonisation par peuplement qui l'isole le rend encore plus minoritaire dans son pays

Cette situation est aggravée par un enseignement et une pédagogie imposées par l'école coloniale qui ne sont pas adaptées au fonctionnement culturel des enfants océaniques . Ces enfants canaques sont en échec scolaire et perdent leur langue maternelle dès leur plus jeunes âge .

Par ailleurs Monsieur le Président

Le peuple autochtone kanak représente 90% de la population carcérale (dont des enfants)

Ils perdent ainsi leur droit civique ce qui peut avoir une conséquence néfaste aux 2 referendums prévus par les accords de Nouméa en 2014 et 2018 .Un referendum qui porte sur l'autodétermination du territoire néo calédonien et non sur l'autodéterminations du peuple autochtone et dont les conditions de réalisation ne sont pas effectives .

En effet les divers programmes de formation et de transfert de capacités prévus par les accords de Matignon dans le cadre du rééquilibrage n ont pas abouti

Les compétences de l'enseignement secondaire sont transférées cette année au territoire de KANAKY et bientôt les compétences régaliennes sans que les autochtones soient en mesure de les assumer

RECOMMANDATIONS

Monsieur le président

L'UNPK et la coordination des ONG Autochtones de KANAKY

1 Recommande que l'Instance Permanente porte une attention particulière sur le non respect et la non réalisation de plusieurs articles de la déclaration des droits des peuples autochtones en KANAKY notamment :

L'article 3 sur le droit à l'autodétermination

Les articles 24 et 25 se rapportant aux ressources naturelles

Et Les articles 13 ,14 ,et 15 concernant l'éducation

2 Demande que l'Instance Permanente appuie la proposition de l'UNPK de créer un organisme suprême décisionnel au gouvernement de nouvelle Calédonie en parallèle du sénat coutumier qui contrairement a la déclaration du représentant permanent du gouvernement français lors du dernier conseil des droits de l'homme à Genève n'est pas un organisme décisionnel mais seulement consultatif auprès du congrès

3 Recommande que l'Instance Permanente suive de près l'application des recommandations formulées par le rapporteur spécial James ANAYA lors de sa visite en 2011 en KANAKY

4 Recommande a l'Instance Permanente de contrôler les actions des états ainsi que les activités des entreprises multinationales et les accords commerciaux dans le pacifique pour garantir les normes et les principes définis par l'UNDRIP concernant particulièrement les atteintes en matière d'autodétermination des peuples autochtones dans le pacifique

En effet dans la région du pacifique, nous constatons avec une certaine préoccupation le nombre croissant d'accord nationaux passes par des états qui ont actuellement lieu tel l'accord de partenariat transpacifique qui renforcent l'accès et l'influence des entreprises multinationales dans notre région du pacifique

5 Finalement nous demandons à l'instance permanente d'interpeller les Nations Unis sur son devoir de décolonisation dans le pacifique

Je vous remercie de m'avoir écouté